

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1105

présenté par
M. Guerini

à l'amendement n° 433 (Rect) de M. Emmanuel Maquet

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, après le mot :

« retard »,

insérer les mots :

« prévu au premier alinéa du présent V ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel